



Licenciement-rupture de stage dans les ieg

Par **Ben**, le **12/02/2012** à **14:45**

Bonjour,

Je souhaite savoir si dans le Statut des Industries Electriques et Gazière (IEG) on peut mettre fin à la période de stage statutaire sans motif?

Je souhaite également savoir si une " faute professionnelle" comme un oublie de paiement d'un client, peut constituer une faute réelle et sérieuse sachant que cette faute n'etait pas volontaire?

Merci d'avance pour vos réponse.